

Régate Mer Championnat de Méditerranée

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AVIRON
REGION MARITIME MEDITERRANEE
LIGUE DE PROVENCE – ALPES DES SOCIETES D'AVIRON
COMITE DEPARTEMENTAL DES SOCIETES D'AVIRON DES BOUCHES DU RHÔNE

ASPTT AVIRON DE MER

Siège et adresse : Port de la Pointe rouge – Maison de la mer - 13008 Marseille
Téléphone : 04 91 16 80 26 - E-mail : aviron.marseille@gmail.com

Avant-Programme Régate de la baie de Marseille

Régate mer comptant pour le classement Méditerranée d'Aviron de Mer
CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS ET COURSE OPEN

Lieu : **Marseille plage de la pointe rouge.**

Jour : **Dimanche 16 Mars 2014**

ORDRE ET HORAIRES DES COURSES : Un seul parcours sur 6000 M pouvant être modifié en fonction des conditions météo avec l'accord du directeur de course et président du jury.

Course 1. 9h00 : 6000 mètres (engagement site fédéral uniquement ; inscription unique vétérans et séniors)

- FJ1x Une rameuse junior en couple
- FS 1x Une rameuse sénior en couple
- FV 1x Une rameuse Vétéran en couple
- FJ2x Deux rameuses juniors en couple
- FS 2x Deux rameuses séniors en couple
- FV 2x Deux rameuses vétérans en couple
- FJ4x+ Quatre rameuses juniors en couple avec barreuse
- FS 4x+ Quatre rameuses séniors en couple avec barreuse
- FV 4x+ Quatre rameuses vétérans en couple avec barreuse

Course 2. 10h00 : 6000 mètres (engagement site fédéral uniquement ; inscription unique vétérans et séniors)

- HJ1x Un rameur junior en couple
- HS 1x Un rameur sénior en couple
- HV1x Un rameur Vétéran en couple
- HJ2x Deux rameurs juniors en couple
- HS 2x Deux rameurs séniors en couple
- HV 2x Deux rameurs vétérans en couple
- HJ 4x+ Quatre rameurs juniors en couple avec barreur
- HS 4x+ Quatre rameurs séniors en couple avec barreur
- HV4x+ Quatre rameurs vétérans en couple avec barreur

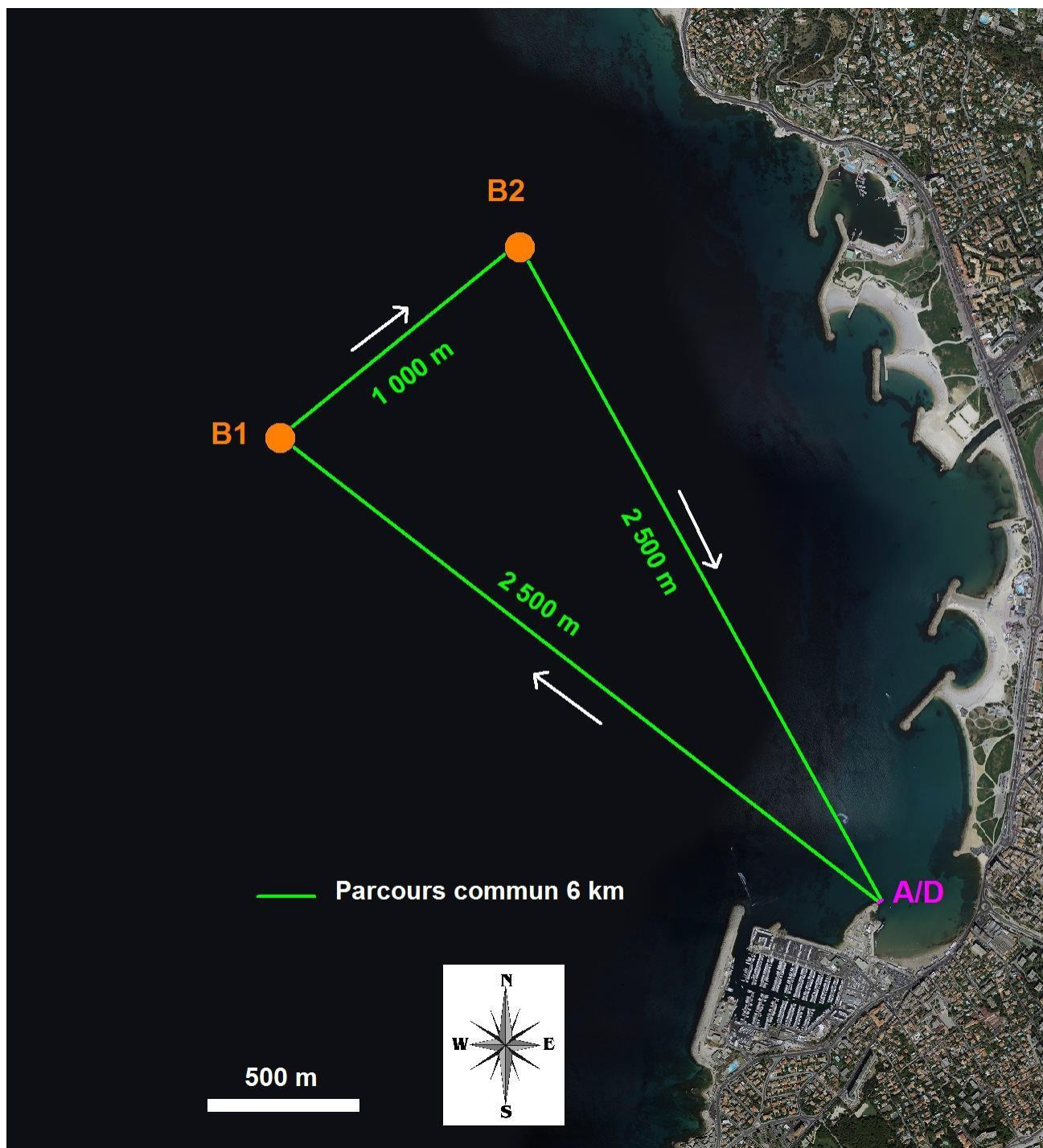
Course 3. 11H00 : 6000 mètres (engagement par e-mail avec n° de licence + décharge pour les rameurs ayant participé à une des deux courses). E-mail : aviron.marseille@gmail.com

Attention ! Pour tous les équipages qui doublent leur course, la décharge est à renvoyer en même temps que l'inscription

- FC 4x+ Quatre de couple cadette avec barreur
- HC 4x+ Quatre de couple cadet avec barreur
- HL 1x Solo homme loisir
- FL 1x Solo femme loisir
- HL2x Deux de couple homme loisir
- FL2x Deux de couple femme loisir
- ML2x Deux de couple mixte loisir
- HL4x+ Quatre de couple homme loisir avec barreur
- FL4x+ Quatre de couple femme loisir avec barreur
- ML4x+ Quatre de couple mixte loisir avec barreur

Rappel :

Pour les rameurs qui doublent 2 épreuves : Ils doivent remplir obligatoirement une décharge et nous l'envoyer par e-mail : aviron.marseille@gmail.com en même temps que les inscriptions.



INSCRIPTIONS : Course 1 et course 2 ENGAGEMENTS FAITS UNIQUEMENT PAR INTERNET.

Ouverture des engagements (www.avironfrance.asso.fr- espace club) :

Lundi 17 février 2014 à 22h00

Clôture de tous les engagements : 09/03/2014 à 23h59

Droits d'engagement : néant.

ACCUEIL des participants dès 7h00 :

EMMARGEMENT ET REMISE DES DOSSARDS

De 7 h 15 à 7h45

(Pas de fourniture d'épingles)

REUNION DES DELEGUES ET DES CHEFS DE BORD : à 8 h 00 précises

PARCOURS : 6000 mètres

BALISAGE : bouées jaunes et rouges parcours

DEPART : drapeaux et signalisation sonore selon le code des régates, jury sur la digue.

INDEMNITES : Aucune indemnité de déplacement pour les participants.

LICENCES : être en règle avec la licence « A » FFA. 2014.

SERVICE MEDICAL : Un service médical sera assuré.

SECURITE : La sécurité en mer sera organisée par L'ASPTT.

PLAN DE PARCOURS : Un plan sera remis à chaque Chef de Bord lors de la réunion des Délégués et Chefs de Bord.

MATERIEL : Le prêt de matériel n'est pas prévu toutefois une demande peut être adressée à l'ASPTT AVIRON : aviron.marseille@gmail.com

ASSURANCES : Chaque association assurera son matériel.

ARBITRAGE : L'arbitrage sera assuré par la Ligue de Provence Alpes d'Aviron.

Le code des courses qui s'applique est celui de la FFA pour les courses en mer. Les embarcations doivent être aux normes FFA-mer et équipées de l'armement complet nécessaire. Les sanctions financières éventuelles (appliquées selon le code des régates en mer annexe à l'article 22. Coût du point 1,5 €) seront à régler à la Ligue de Provence Alpes d'Aviron.

CONFORMITE DES BATEAUX:

- Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6^{ème} catégorie et porter un numéro d'immatriculation en gros caractères, soit celui des Affaires Maritimes, soit celui de la Ligue + numéro du club + numéro du bateau.
- Chaque bateau doit être équipé:
 - D'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres;
 - D'un taquet permettant le remorquage ;
 - D'un gilet accessible par personne embarquée;
 - D'une écope dans le cas de bateau non auto videur.

RESULTATS

Ils seront proclamés à 13H00

Pour tout renseignement, les personnes à contacter :

Anne-Catherine ROTH : annecath.roth@free.fr – 06 82 23 38 74

Michel PORTRAIT : michelportrait@yahoo.fr – 06 51 69 14 03